BTP CFA GRAND EST
Campus de Formation aux Métiers de la Construction

FICHE TITRE PROFESSIONNEL

Retrouvez-nous sur btpcfa-grandest.fr

TITRE PRO
AGENT DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS
Niveau 3

INFORMATIONS

Titre officiel de la formation RNCP
Code RNCP : **35510**
(Plus d'info : www.francecompetences.fr)

CERTIFICATEUR
Ministère du Travail du Plein Emploi et de l'Insertion

ÉCHÉANCE DE L'ENREGISTREMENT
19 avril 2026

PUBLIC CONCERNÉ
Tout public.

PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP
Une étude particulière peut être mise en place. Pour cela, contacter le référent handicap du lieu de formation.

CONDITIONS D'ACCÈS
¤ Par la voie de l'apprentissage :
Jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus au début de la formation.
Jeunes sortis de 3ème ayant 15 ans avant le 31 décembre de l'année de la formation.
Sans condition d'âge pour les personnes reconnues travailleur handicapé, ayant un projet de création ou reprise d'entreprise nécessitant le diplôme, inscrites sur la liste des sportifs de Haut Niveau.
¤ En contrat de professionnalisation :
Jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus au début de la formation.
Demandeurs d'emploi d'au moins 26 ans.
Bénéficiaires de minima sociaux.
¤ Autres dispositifs de la Formation Professionnelle Continue :
Salariés, demandeurs d'emploi.

PRÉREQUIS
Débutant accepté.
Être reconnu apte à l'exercice du métier lors de la visite médicale d'embauche.

L'agent de maintenance des bâtiments réalise la maintenance courante multi techniques à l'intérieur des bâtiments.
Le périmètre des activités de l'agent de maintenance des bâtiments varie fortement selon l'organisation propre à chaque établissement dont il dépend et se caractérise par la polyvalence de ses interventions (du contrôle visuel à la remise en état).

1. Missions

- Assurer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures, de l'installation électrique, de l'installation thermique et sanitaire dans les bâtiments afin de prévenir tout désordre.
- Etablir le diagnostic lors d'un dysfonctionnement ou d'un dégât constaté et réaliser le dépannage dans la limite de ses compétences, sinon faire intervenir une entreprise spécialisée.
- Effectuer la maintenance améliorative courante (aménagements divers, finitions, électricité, plomberie, etc.), dans le cadre de travaux de réhabilitation d'une pièce, d'un local, etc.

2. Compétences attestées

Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment :
- Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment

Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment :
- Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

INFORMATIONS

CONDITIONS D'ENTRÉE DANS LA FORMATION
Avoir réalisé le positionnement.
Avoir validé le projet professionnel suite à l'entretien avec un membre du CFA.

CAMPUS DE FORMATION
BTP CFA Ardennes (08)

DURÉE DE LA FORMATION
De 6 à 12 mois.
Des aménagements de durées sont possibles selon les prérequis du candidat. La durée sera déterminée dans le cadre du positionnement et de l'entretien concernant le projet professionnel du candidat.

PÉRIODE D'ENTRÉE EN FORMATION
A déterminer à l'issue du positionnement et de l'entretien concernant le projet professionnel du candidat.

COÛT DE LA FORMATION
¤ **Par la voie de l'apprentissage :**
Financé par l'OPCO de l'entreprise signataire du contrat d'apprentissage.
¤ **Par la voie des contrats de professionnalisation et la Formation Continue :**
Nous contacter.

PLUS D'INFO :
www.btpcfa-grandest.fr

POUR FACILITER VOTRE RECHERCHE D'ENTREPRISE :
www.monavenirbtpgrandest.fr

Mise à jour le 03/07/2024

Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment :

- Effectuer la maintenance améliorative courante d'une l'installation sanitaire d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

3. Méthodes pédagogiques

- Rythme alternée CFA/Entreprise
- Enseignements en digital learning
- Livret d'apprentissage (Suivi de la formation au CFA)
- L'organisation de la formation (planning, resultats, absences)

4. Outils et moyens techniques

- Des ateliers équipés de postes de travail
- Des salles de cours connectées
- Une plateforme LMS avec des cours en ligne

5. Moyens humains

La formation proposée sera assurée par des personnels qualifiés disposant des certifications nécessaires et répondant aux exigences d'expérience professionnelle pour assurer une formation de qualité.

6. Modalités d'évaluation

Évaluation formative tout au long de la formation par un suivi régulier des progrès, des acquis et des activités, notamment sur le lieu d'apprentissage.

Évaluation certificative réalisée sous la forme de contrôle en cours de formation (CCF) ou d'examen final. Ces modalités seront définies dans la convention de formation.